

00002052

DCH.PS09.E.316/00

**DÉCISION DE RELANCE DE L'APPEL À CANDIDATURE
INTERNE ET EXTERNE
EXPERT(E) TECHNIQUE AU RANG DE CHEF(FE) DU SERVICE
« INFRASTRUCTURE I.T. »
DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION**

Le Directeur Général de l'Office National Des Aéroports

- Vu la Loi n°14.89 du 1er Joumada II 1410 (30 DEC 1989) transformant l'Office des Aéroports de Casablanca en Office National des Aéroports ;
- Vu le Décret n° 2.89.480 du 1er Joumada II 1410 (30 DEC 1989) pris pour l'application de la Loi n°14.89 ;
- Vu la Loi n°35-09 modifiant la Loi n°25-79 telle qu'elle a été modifiée du 26 Safar 1431 (11 février 2010), relative à l'Office National Des Aéroports ;
- Vu le Dahir n° 1.24.31 du 10 Dhou Al Hijja 1445 (17 Juin 2024) portant nomination de Monsieur Adel EL FAKIR en qualité de Directeur Général de l'Office National Des Aéroports ;
- Vu l'organisation de l'Office National Des Aéroports en vigueur ;
- Vu la circulaire du Chef de Gouvernement n° 07.2013 du 29 Avril 2013 et la procédure n°DCH.PS09.9.028/03 portant sur le processus de nomination aux postes de responsabilité au sein des établissements publics.
- Vu la décision portant infructueux le poste en question.

D E C I D E

ARTICLE UN/- OBJET

L'Office National Des Aéroports relance l'appel à candidature interne et externe pour occuper le poste d'**Expert(e) Technique au rang de Chef(fe) du Service « Infrastructure I.T. »** au sein de la **Direction des Systèmes d'Information**. L'appel à candidature est ouvert au profit des candidats (es) internes et externes remplissant les conditions d'éligibilité stipulées par l'article 3 de la présente décision.

ARTICLE DEUX/- MISSIONS ET ACTIVITES DU POSTE

1. Missions :

- Concevoir les architectures cibles des systèmes critiques aéroportuaires ;
- Garantir l'interopérabilité entre systèmes hétérogènes ;
- Définir les patterns d'intégration (API Management, ESB, microservices, EDA) ;
- Assurer la revue d'architecture des projets SI.

2. Activités principales :

2.1 Volet « Benchmark et Veille technologique sur son domaine d'activité »

- Assurer une veille technologique en matière d'infrastructures I.T. ;
- Réaliser des benchmarks réguliers sur les nouvelles tendances technologiques sur le marché international ;
- Réaliser les études d'opportunités et proposer les évolutions jugées nécessaires.

2.2 Volet « Administration et Continuité de service des infrastructures I.T. »

- Assurer la disponibilité, le maintien et l'évolution des infrastructures I.T. ;
- Prendre en charge les incidents liés aux l'infrastructure IT remontés par l'helpdesk (niveau 2 et niveau 3) ;



- Escalader et suivre les incidents (niveau 3) avec les prestataires chargés de l'infogérance/maintenance, le cas échéant ;
- Mettre en œuvre des mesures de sécurité des infrastructures I.T. ;
- Prévenir les anomalies et les pannes de fonctionnement des infrastructures I.T. ;
- Mettre en place les moyens de monitoring et de supervision ;
- Assurer la mise en œuvre, le bon fonctionnement et les évolutions des infrastructures I.T. ;
- Assurer et superviser la maintenance des infrastructures I.T. ;
- Etudier et superviser l'implantation des infrastructures I.T. ;
- Définir le plan de secours en cas de défaillance liée aux infrastructures I.T.

2.3 Volet « Gestion des moyens humains »

- Définir les objectifs de l'équipe placée sous sa hiérarchie et procéder à son évaluation ;
- Organiser la délégation de ses propres responsabilités ;
- Animer le personnel de son entité et veiller à son épanouissement ;
- S'assurer que le personnel relevant de sa responsabilité ait suivi les formations adéquates ;
- Identifier les risques relatifs aux dangers qui peuvent nuire à la santé ou détériorer les conditions de travail du personnel de son entité et mettre en place les actions correctives pour les réduire ;
- Être le(la) garant(e) principal(e) de la continuité de service dans les domaines relevant de sa compétence.

2.4 Volet « Contrôle interne et des performances »

- S'assurer de l'identification et de l'évaluation des risques liés aux processus internes de son entité, et de la mise en place des plans de contrôle appropriés ;
- S'assurer du respect strict des procédures de son entité et en assurer une amélioration continue ;
- Elaborer et gérer les budgets d'investissement et de fonctionnement de son entité ;
- Veiller à la bonne gestion et à la préservation du patrimoine de son entité ;
- Veiller à l'élaboration du tableau de bord des performances de son entité et en assurer le suivi.

ARTICLE TROIS /- PROFIL RECHERCHE

Les candidats (es) doivent remplir les conditions suivantes :

Pour les candidats (es) internes

Niveau d'études requis	• Diplôme d'Ingénieur d'Etat en informatique ou systèmes d'Information ou Télécommunications ou équivalent ou classé(e) à une échelle supérieure ou égale à M3.
Nature de l'expérience recherchée	• Expérience minimale de 4 ans en architecture SI.

Pour les candidats (es) externes

Niveau d'études requis	• Diplôme d'Ingénieur d'Etat en informatique ou systèmes d'Information ou Télécommunications ou équivalent.
Nature de l'expérience recherchée	• Expérience minimale de 4 ans en architecture SI.



Handwritten signature/initials in blue ink.

ARTICLE QUATRE/- DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature est constitué des pièces suivantes :

Pour les candidats (es) internes :

- CV détaillé (Formation, Expérience professionnelle, Projets réalisés, etc...);
- Lettre de motivation assortie obligatoirement de l'avis du chef hiérarchique sur les compétences professionnelles ;
- Projet de Développement de l'entité décrivant le plan d'action et l'approche que le candidat suggère pour le poste pourvu.

Pour les candidats (es) externes :

- CV détaillé (Formation, Expérience professionnelle, Projets réalisés, etc...);
- Lettre de motivation ;
- Copies du(es) Diplôme (s) (*) ;
- Une attestation précisant la spécialité du diplôme le cas échéant ;
- Copies du(es) attestations de travail justifiant la nature et le nombre d'années d'expérience demandées (**);
- Copies de la CIN ;
- Déclaration CNSS pour les personnes affiliées ;
- Projet de Développement de l'entité décrivant le plan d'action et l'approche que le candidat (e) suggère pour le poste pourvu.

(*) NB : Seuls les diplômes délivrés par les instituts, écoles ou universités publics marocains, en formation initiale, ou les instituts, écoles ou universités privés ou étrangers disposant d'une équivalence sont éligibles.

(**) Expérience requise de 4 ans suivant la date de l'obtention du diplôme.

ARTICLE CINQ ET DERNIER/- MODALITE DE CANDIDATURE

Les candidats (es) intéressés (es) par le poste doivent renseigner leurs dossiers de candidature sur le lien suivant : **appel_candidature@onda.ma** (Veuillez mentionner en objet l'intitulé du poste pourvu), du

21 SEP. 2026

au

05 OCT. 2026

date de rigueur.





FICHE SYNTHÉTIQUE DU PROJET DE DÉVELOPPEMENT DU POSTE POURVU

Matricule :

Nom et Prénom :

**Décrivez votre propre perception des missions du poste d'Expert(e)
Technique au rang de Chef(fe) du Service « Infrastructure I.T. » au sein de
la Direction des Systèmes d'Information :**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

**Tracez les grandes lignes du programme du travail et de l'approche que
vous suggèreriez pour la gestion du poste en question :**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

